Document généré le 25 avr. 2024 01:08

Continuité

CONTINUITÉ

Des fois, un patrimoine

Jocelyn Groulx

Numéro 94, automne 2002

20 ans de patrimoine

URI : https://id.erudit.org/iderudit/16255ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)
1923-2543 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Groulx, J. (2002). Des fois, un patrimoine. *Continuité*, (94), 54–54.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

Des fois, un patrimoine

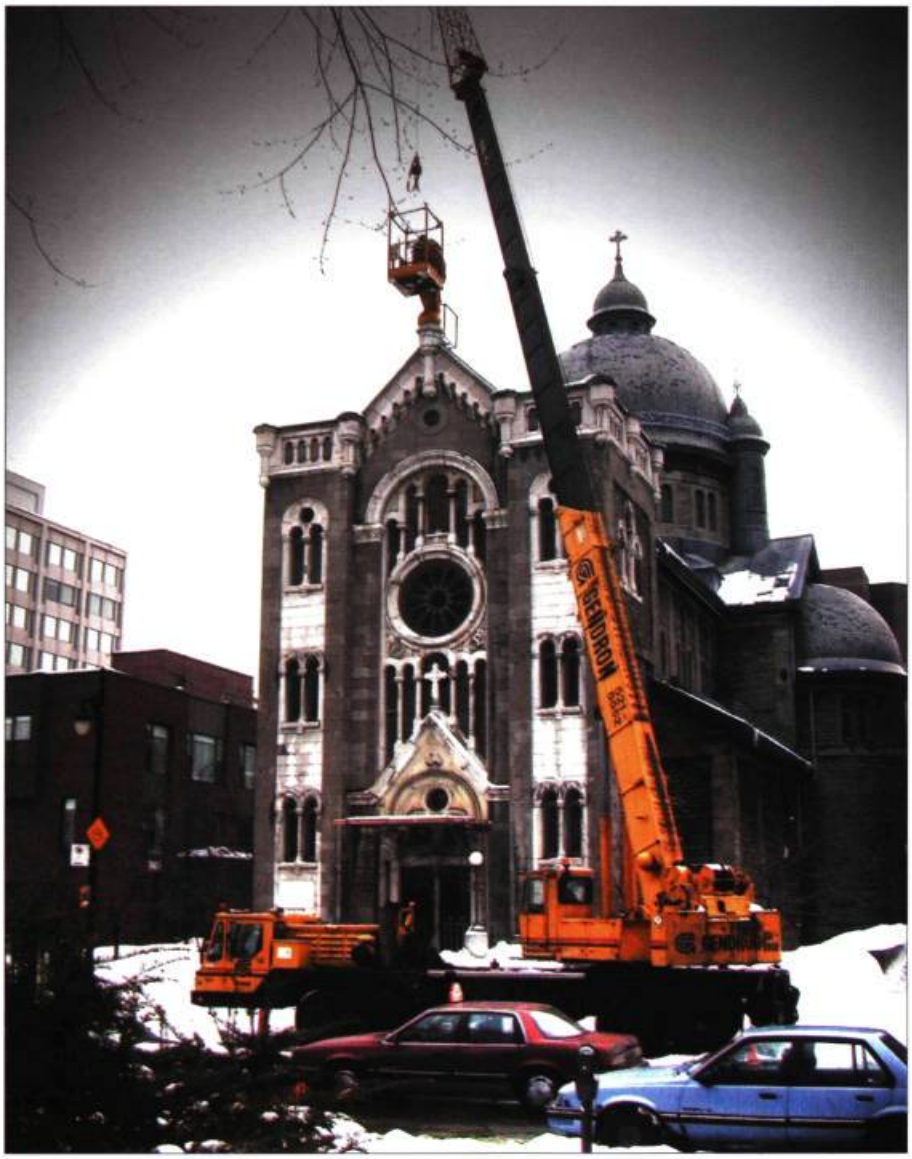

par Jocelyn Groulx

La chapelle Notre-Dame-de-Lourdes à Montréal.

Photo : Technipierre Héritage

Les Églises du Québec, de quelque confession qu'elles soient, vivent une période de mutation qui les contraint à une réorganisation des services et, même, à une rationalisation des activités. Au Québec comme ailleurs, la pratique religieuse a diminué depuis plusieurs années, ce qui a entraîné une réduction des ressources affectées à l'entretien des lieux de culte et, immanquablement, leur détérioration. Heureusement, grâce à la vision de quelques pionniers et au soutien financier du gouvernement du Québec, la sauvegarde du patrimoine religieux s'est matérialisée dans un vaste chantier de restauration.

Mais où mettre les priorités ? On dénombre pas moins de 4000 bâtiments cultuels et ensembles institutionnels à vocation religieuse au Québec. Il faut donc faire des choix. Les inventaires demandent à être révisés et complétés si l'on veut avoir une vision claire de ce patrimoine à protéger et à mettre en valeur. Il en est de même pour l'inventaire, l'informatisation et la numérisation des objets religieux. Ce travail est déjà commencé auprès de plusieurs communautés religieuses et il est diffusé dans Internet.

La responsabilité de la sauvegarde du patrimoine religieux doit aussi être partagée. Depuis 1999, deux ententes ont été signées sur les moyens à prendre pour assurer la conservation des lieux de culte d'intérêt patrimonial et pour définir les modalités de désaffectation des édifices excédentaires de Québec et de Montréal. La déclaration conjointe de Québec détermine une classification des églises en trois catégories (voir texte précédent) alors que l'entente de Montréal facilite la recherche de solutions novatrices pour assurer la fonction de culte des lieux d'intérêt patrimonial.

Malgré les efforts considérables consentis au cours des dernières années, la sauvegarde du patrimoine religieux demeure préoccupante. Pour relever ce défi, les milieux doivent se mobiliser, explorer de nouvelles pistes de solution et établir des partenariats. La conservation du patrimoine religieux se justifie par le fait qu'il a une vocation publique, universelle et de services à la collectivité.

Jocelyn Groulx est directeur de la Fondation du patrimoine religieux du Québec.

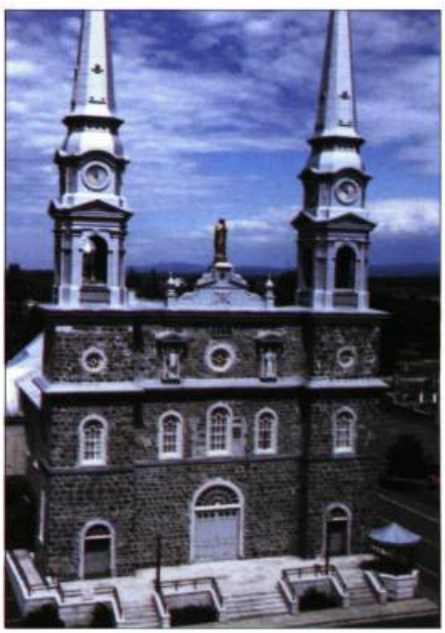

L'église Notre-Dame-du-Bon-Secours à l'Islet-sur-Mer.

Photo : François Brault